ABONNEMENT. saumur:

in all. 36 fr. poste:

fr mois 19

on s'abonne : A SAUMUR, Au bureau du Journal

ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Réclaures, — ... 3" Faits divers, — ... 15

RÉSERVES SONT PAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même parties, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposit ne

On s'abonne :

sont pas rendus.

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'aboncement continue jusqu'à réception d'un arts contreire. - L'aboncemont dolt être port d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

10 Février 1883.

Chronique générale.

MISE EN LIBERTÉ DU PRINCE NAPOLÉON.

Contrairement à toutes les prévisions, la chambre des mises en accusation a été saisie hier du dossier relatif au prince Napoléon.

Aux termes du décret de 1810, la Chambre des appels correctionnels de la cour s'est réunie à la chambre des mises en accusation, de sorte qu'au lieu de sept magistrats pour décider la question, il y en a eu

Cette adjonction de la chambre des appels a lieu dans les cas graves et dans ceux où la question est difficile à résoudre.

La Chambre des mises en accusation, ainsi composée, et après la délibération qui a suivi la lecture du rapport, a rendu un arrêt déclarant qu'il n'y a pas lieu de renvoyer le prince Napoléon aux assises.

(Paris.)

D'après le Temps, cette décision a été prise à l'unanimité.

Le Prince a été mis en liberté aussitôt.

LA TRANSACTION AU SENAT.

D'après le National, on croit qu'il sera procédé à la discussion des articles et que l'amendement de la gauche républicaine a quelques chances d'être adopté.

Le projet modifié porterait en substance

 Tout individu qui, par ses agissements, constituera un danger pour le gouvernement de la République, pourra être puni d'un emprisonnement de un an à cinq ans et d'une amende à déterminer.

pourraient, en outre, être condamnés au bannissement. »

C'est le sens de l'amendement soumis à la gauche républicaine du Sénat par M. Marcel Barthe.

Le bruit que M. Jules Ferry refuserait absolument la mission de former un cabinet est à la fois faux et exact.

Il est exact que 31. Ferry à cette heure refuse, mais il est faux qu'il ait déclaré ne plus vouloir se charger dans l'avenir de la difficile mission de former un cabinet. (National.)

Voici les paroles dites à M. Duchâtel par l'Empereur d'Autriche, dans la soirée où il a rencontré notre ambassadeur après la nouvelle de sa démission:

« Je regrette beaucoup votre départ. » Vous ne nous laissez que de très-bons » souvenirs. Mais je regrette surtout pour » la France les raisons qui vous forcent à » nous quitter. La République s'engage » dans une voie dangereuse. Si elle y per-

» siste, je crains qu'elle ne perde bientôt » l'estime bienveillante de plusieurs puisp sances. p

Ces paroles ont été d'autant plus commentées qu'on sait avec quelle réserve et quelle mesure l'empereur François-Joseph a l'habitude de parler.

On annonce que, depuis l'entrée du général Thibaudin au ministère de la guerre, les colonels de différents régiments formant la garnison de Paris, ainsi que certains généraux, sont surveillés par la police se-

Le général de Galliffet est surtout filé avec un soin tout particulier par les agents de M. Camescasse.

Le général Thibaudin, si le fait est vrai, dépasserait le général Farre.

Un nouveau journal vient de paraître à

Paris. C'est le Vengeur qui a pour directeur M. Félix Pyat. Le premier numéro déclare que « le salut de la République est toujours » dans la Commune. »

L'INCIDENT DE MONTPELLIER.

« Les faits paraissent avoir été considérablement exagérés; ils ne semblent guère dépasser les limites d'une forte maladresse.

» Une mesure disciplinaire sera néanmoins prise contre le général qui exerçait l'intérim du commandement du 16° corps et qui est responsable des faits en question. »

Ainsi donc il n'y a pas eu faute, mais il y aura punition disciplinaire! On croit rêver, en vérité. Le Temps lui-même, qui nous apprend ceci dans ses dernières nouvelles, ne peut, dans sa première page, s'empêcher de railler l'affolement ridicule dont les républicains nous donnent le spectacle:

a Dans tout ceci, c'est Coquelin qui doit être dans le ravissement. Il ne s'était jamais douté que son monologue aurait une aussi haute fortune et pourrait prendre place à côté du prince Napoléon dans les grosses « affaires » du jour.

» Il semble que plus la République se trouve mise hors de toute atteinte, plus le pays atteste son attachement croissant aux institutions qu'il s'est données, plus le pouvoir s'affermit dans les mains des républicains; plus, dans certains milieux, on affecte d'être constamment sur le qui-vive et de concevoir, à tout propos, même à propos d'une chanson, les plus vives alarmes. Un rien devient une affaire et une affaire capitale, qui nécessite l'intervention des Chambres et l'action énergique du gouvernement. Ce système des constantes exagérations et des apcurements perpétuels n'est pas ce qui fait le plus d'honneur à notre bon sens politique. Il y a là un travers, auquel il conviendrait, dans l'intérêt même de la République,

Cet effarement ne nous déplait point comme il déplaît au Temps: mais nous lui trouvons un grave inconvénient quand il se traduit par des sévérités qui frappent injustement les officiers français. Que la peur ou la haine aient inspiré les « mesures disciplinaires », elles révolteront le bon sens et la dignité de tous ceux qui portent une épée.

Leur caractère de rancune républicaine est d'autant plus odieux qu'elles ont pour auteur un officier général dont l'attitude s'est totalement modifiée, et qui se distinguait en d'autres temps par son énergie réaction-

D'après Paris, l'enquête est terminée. Elle établit que les responsabilités encourues, et qui ne vont pas au-delà d'une infraction aux circulaires et règlements en vigueur, incombent uniquement au général Brincourt.

On s'attend à un déplacement du général Brincourt.

LES PRÉTENTIONS DU COUVERNEMENT.

Le XIXº Siècle appelle encore une fois les foudres ministérielles sur le clergé de France.

En publiant les condamnations doctrinales qui émanent de l'autorité pontificale, en interdisant aux fidèles la lecture de certains ouvrages, l'épiscopat a démérité de la Répu-

Le crime a été commis avec ou sans la complicité du Pape. Si le Pape désapprouve, le XIXº Siècle se contentera d'une admonestation hiérarchique et fait espérer un satisfecit à Léon XIII.

Mais si le Pape approuve, oh! alors, le XIXº Siècle se fâchera, et a le budget des » cultes ne passera certainement pas sans » encombre en 1883. »

La prétention gouvernementale, c'est qu'aucun acte pontifical ne soit publié dans les diocèses de France sans avoir préalablement reçu le visa du gouvernement. Pour les Français, la Vierge ne sera immaculée et le Pape ne sera infaillible que si cela convient au conseil d'Etat!

A l'appui de cette thèse, on invoque les traditions de l'ancienne Monarchie, on s'abrite sous les immunités anciennes, on re-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Les princes faisant acte de prétendants

LA FILLE DU DOCTEUR

PAR ÉDOUARD DIDIER.

1 - (Suite)

Pendant deux mortelles heures, J.-B. Cochard se promena dans le cabinet de son illustre maître en comptant les minutes et les secondes. Enfin celui-ci entra.

Mon garçon, dit-il sans autre préambule, tes affaires vont mal. Tu sais que l'Empereur a la manie bizarre de disposer des filles de ses sujets en faveur de ses officiers. Or, ta jeune cliente a été non-seulement fiancée par ordre, mais elle épouse dans huit jours le colonel baron de Coulanges.

Jean-Baptiste Cochard reçut le coup en plein cœur. Il ne dit pas un mot, it était foudroyé. Enfin deux grosses larmes coulèrent lentement sur ses joues ; il tendit la main à Dupuytren, qui la serra vivement.

- Maître, lui dit-il, je vous aime plus que personne au monde, plus que men père que je n'ai guère connu, plus que ma pauvre mère que je me rappelle à peine. Mon amour était doublé pour vous de toute mon admiration, et cependant je vais Yous quitter.

- Me quitter! abandonner, jeter à tes pieds l'avenir que je te prépare!

- Quand le sauvage est blessé, il va cacher sa mort au fond des bois. Je vais faire comme lui. Je retourne dans la pauvre bourgade où je suis né. Je vais à Antibes.

- Et tout cela pour une jupe ! dit Dupuytren en levant les mains au ciel.

Cochard jeta sur son maître un regard de douloureux reproche.

- De grâce, lui dit-il, ne parlons pas de cela, vous ne me comprendriez pas.

Mais Dupuytren lui prit vivement la main.

- Si, lui dit-il, je te comprends.

Et il ajouta après un silence : - Ainsi, tu pars?

- Oui, répondit Cochard.

- Au moins tu as de quoi vivre là-bas?

- J'ai de quoi, du moins, ne pas y mourir de faim.

- Tu sais que tu ne dois guère compter sur tes clients?

- Je le sais. Adieu, maître.

- Va donc, mon enfant. Peut-êire prends-tu le sage parti en t'éloignant du champ de bataille où tu devais combattre. La gloire ne rapporte pas ce qu'elle coûte, dit le maître avec un mélancolique

Les deux hommes s'embrassèrent avec une mâle

émotion. Deux heures plus tard, le jeune docteur roulait sur la route d'Italie.

Voilà comment le docteur Cochard quitta Paris au printemps de 1809 et vint s'établir à Antibes.

Le jeune docteur n'avait jamais reparu dans son pays depuis les premières années de sa jeunesse, il n'y connaissait donc à peu près persenne. Il ne fit et ne reçut aucune visite. Il s'enferma dans le vieux domaine paternel, auquel il ne fit même aucune réparation, tant il était convaince qu'il était frappé d'une façon irrémédiable et qu'il venait là, comme il l'avait dit à son illustre maître, achever de mourir. Cependant, au bout d'une année, il se portait comme un chêne et ne songeait même plus à celle qui s'appelait maintenant la baronne de Coulanges. C'est que si Cochard avait perdu une fiancée à Paris, il en avait retrouvé une autre à Antibes : cette fiancée, c'était la Provence.

Ah! la Provence! Je plains ceux qui connaissent cet admirable pays seulement que par ce qui coure les rues à Paris sur Marseille, la ville sans verdure, et sur les bastides sans ombre, tristes oasis de ce désert calciné. Ceux-là ne savent pas sans doute que toute la Provence ne tient pas précisément entre le Château-Vert et le château Borelly. Mais qu'ils s'aventurent quelques jours dans les gorges d'Oullioules, sombres défilés qui séparent la Provence calcinée de la Provence parfumée ! qu'ils s'arrêtent un instant au milieu de co paysage à la Salvator Rosa, il en vaut la peine. Au milieu d'un prodigieux entassement de moutagnes, dont quelques-unes se dressent dans les altitudes les plus invraisemblables, comme des pyramides à base renversée, des jardins surgissent sur les rochers, mouchetant de vert et de rose le ciel bleu, des sorêts jaillissent des gerçures de la pierre.

Mais ce n'est rien encore. Avancez, et vous vous trouverez bientôt au milieu des plus riches, des plus fécondes et surtout des plus pittoresques campagnes du monde. La triste et sombre verdure de l'olivier a disparu pour faire place à des bois d'orangers, de citronniers, de myrles, de lauriersroses et de jasmins, parsemés de champs de roses, de tubércuses et d'héliotropes. Ici l'on meissonne à la façon des abeilles, et, la saison venue, l'on fait de ces fleurs un véritable massacre; on les arrache de leurs tiges pour les enfouir par charretées dans d'odieux alambics, au fond de quelque usine ensumée. N'accusons pas trop cependant les bourreaux qui procèdent à ces exécutions en masse. Si les fleurs y perdent leurs graces printanières et leurs couleurs éclatantes, elles y conservent au moins leurs parfums. Et n'est-co pas dans ces laboratoires qu'on les transforme en cosmétiques, en pâles, en produits de toutes sortes, précieux condiments de la toilette dont nous sommes trop galant pour médire.

Sur ce sol privilégié, comment l'air que l'on

vendique les vieux privilèges gallicans.

Cette hypocrisie puérile ne trompera per-

Nous ne discuterons pas des questions épuisées, et nous n'avons pas à trancher les longs débats qui ont agité maintes fois l'Eglise de France à une époque où le monarque, soldat né de l'Eglise, pouvait être amené à confondre les droits de la tutelle avec ceux du dévouement. Mais, quoi qu'il en soit du passé, le présent ne saurait plus légitimer ces incertitudes, et le bon sens indique

une totale différence.

Si en France l'autorité civile subordonnait autrefois à un préalable entérinement la publication des actes venus de Rome, c'est que l'autorité civile se faisait gardienne et garante officielle des doctrines. Il semblait qu'elle pouvait avoir part, non pas dans la décision religieuse, mais dans le décision relative à certaines opportunités de publication, par ce motif qu'elle acceptait, avec les doctrines, une responsabilité, une mission tacite, celle de les faire respecter. L'effense aux croyances autorisées tombait sous le coup des sanctions civiles.

Les choses ont changé du tout au tout. Et il est risible aujourd'hui de voir les ministres exiger qu'on soumette à leur approbation tel dogme ou telle condamnation, quand ils professent le plus affiché mépris pour tous les dogmes et pour toutes les con-

damnations religiouses.

On se moque assurément, et il est impossible que le XIXº Siècle veuille sérieusement indiger au conseil d'État de 1883 la mission d'examiner ce que les catholiques de France auront ou n'auront pas à croire, à repousser, à pratiquer. La République n'a pas dissimulé son but : elle espère que les Français ne croiront plus à rien: elle travaille obstinément à ruiner l'esprit religieux; il serait vraiment monstrueux, dans ces conditions, qu'elle prétendit se faire l'arbitre des croyances et subordonner à son bon plaisir l'opportunité d'actes souverains qu'elle ne saurait régler et qui lui échappent totalement, puisqu'au lieu de les appuyer, elle n'a jamais fait que les combattre et les blasphémer.

On télégraphie de New-York, 9 février:

« On assure que Hartmann, en apprenant la fixation de la date du couronnement du tzar, a réuni quelques autres socialistes et a eu une longue conférence avec eux.

» Hartmann a déclaré, dit-on, que le couronnement n'aurait pas lieu. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 février. Rarement l'atenie des transactions a été aussi

absolue que pendant la séance de ce jour. Au comptant, l'animation n'est pas moins nulle, et dans son ensemble la Bourse de ce jour présente

Le 5 0/0 fait 114.75; l'amortissable se traite à 79.80; le 3 0/0 cote 79.17.

La Banque de France est offerte à 5,200.

A 925 la Banque de Paris a de grosses deman-

Le Crédit Foncier, à 1,235, est une excellente

valeur de porteseuille que l'épargne a tout intérêt à acheter en ce moment.

La Foncière de France et d'Algérie est de plus en plus recherchée: ses cours s'élèvent à 475, sans

La Générale rétrograde à 560. Les titres du Crédit Général Français sont très-délaissés; l'effet de la nouvelle circulaire aux actionnaires est des plus désastreux et prouve que l'appel de fonds de cette Société n'a guère été

La Banque Parisienne fléchit de plus en plus : on vend à tout prix.

Nos chemins de fer sont à: Midi, 1,032.50; Lyon, 1,500; Nord, 1,762.50.

Chronique Locale et de l'Onest.

LA RUE CHANZY A SAUMUR.

Une bonne note à notre Conseil municipal: il vient de décider que la rue des Bouchers s'appellera désormais rue Chanzy.

Le prolongement de cette rue a été dénommé dernièrement rue Gambetta. Dans un avenir éloigné, les rues Chanzy et Gambetta se suivront, mais la rue des Bouchers, aujourd'hui Chanzy, par ses souvenirs historiques, son antiquité et le nom de son héros, l'emportera toujours sur la rue Gambetta qui n'aboutit qu'au derrière de la Sous-Préfecture, et perdra son nom dans un temps vraisemblablement prochain.

M. Viau, substitut au Mans, est nommé à Angers, en remplacement de M. Spire, qui est nommé procureur à Sainte-Ménéhould. - M. Savidan est nommé substitut à Baugé, en remplacement de M. Despélou, nommé à La Flèche. — M. Boisson, substitut à Limoges, est nommé à Angers, en remplacement de M. Renault-Morlière, nommé juge.

Les démissions de MM. Blouère et Fermé, juges suppléants à Saumur, sont ac-

ceptées.

Nous apprenons la mort de M. Ernest Mame, ancien député au Corps-Législatif, ancien maire de Tours, officier de la Légion-

d'Honneur. Il était âgé de 78 ans. De 4833 à 4845, il avait été associé à son beau-frère et cousin, M. Alfred Mame, dans la direction de l'importante librairie Mame. Maire de Tours de 1849 à 1865. Chevalier de la Légion-d'Honneur en 4852, officier en 1856, en récompense de son dévouement pendant la terrible inondation de cette année. Député au Corps-Législatif de 4859 à 4869. Membre du conseil général d'Indreet-Loire et président de la chambre de commerce pendant seize années.

M. Ernest Mame laisse le souvenir impérissable d'une vie entièrement vouée au bien public et à toutes les bonnes œuvres, qui sont la tradition et l'honneur de la famille

Mame.

LES PONTONNIERS A ANGERS ET LA GARNISON DE MONTPELLIER.

Lecteurs, comparez et jugez!

A Angers, s'est organisé, ces jours der-

niers, en faveur du Bureau de Bienfaisance, au foyer du Théâtre, un grand bal par sous-

Quels ouvriers a-t-on chargés de décorer la salle et de pavoiser la façade du monument? — Les ouvriers de la ville ! — Non, — mais bien les pontonniers du 2º régiment, requis pour ce service.

Et l'organe officieux des républicains, de la préfecture et de l'administration municipale déclare naivement que ses amis ont été fort heureux de pouvoir profiter des bons offices qui leur ont été rendus, à cette occasion, par les soldats du 2º régiment de pontonniers... Il est vrai qu'on ne nous dit pas si ces braves ouvriers militaires ont été, en récompense de leurs bons services, invités au bal, ou simplement payés de leurs

A Montpellier, une réunion charitable organise une brillante représentation au Casino, qui est le grand Café-Concert de la ville. Toute la population doit prendre part à cette sète; il s'agit de l'exhibition d'une troupe mirifique de vélocipédistes, nous diton. Les organisateurs de la fête n'ont point l'idée de requérir, pour les apprêts du Théâtre, les services des militaires de la garnison; non, mais ils invitent les simples soldats à assister gratuitement à la représentation, et l'autorité militaire autorise un certain nombre de ses subordonnés à prendre part à la fête.

Et puis voilà tous les républicains de l'Hérault, de la Chambre et de Paris en émoi! Ils crient au scandale, et ils somment le ministre de la guerre de faire une en-quête et de frapper les coupables! Evidemment la République est en péril, et c'est la faute du général de Brincourt ! — Heureusement, le général Thibaudin est là!

Lecteurs, comparez et jugez.

Et les soldats qui vont à nos concerts populaires ??? (Journal de Maine-et-Loire.)

LE DOUBLE ASSASSINAT DE COURCELLES.

Nous avons parlé avant-hier d'un double assassinat qui venait d'avoir lieu dans la commune de Courcelles, canton de Château-la-Vallière.

C'est mardi dernier, vers 7 heures du matin, que les époux Cuisné, jardiniers, demeurant près du bourg de Courcelles, ont été trouvés morts dans leur maison.

Les deux victimes avaient la tête broyée. On pense que l'assassin s'est servi d'un lourd morceau de bois pour accomplir son

Comme toujours, le vol a été le mobile de cet abominable forfait.

Tout était bouleversé à l'intérieur de la maison; l'armoire et les différents meubles ont été fouillés.

Sous les yeux de la Justice, une fosse pleine d'eau, située près de la maison, a été totalement vidée. Mais on n'a rien trouvé de particulier.

Plusieurs versions circulent au sujet de ce crime.

On reconte que depuis quelques jours des rôdeurs se présentaient aux portes en demandant du pain. Le signalement d'un de ces individus a été donné à la justice.

D'un autre côlé, on nous apprend que le fils de la victime, aubergiste à Courcelles, a été arrêté, malgré la bonne réputation dont il jouit dans la contrée.

L'émotion est grande, non-seulement dans la ville de Château-la-Vallière, mais dans tout le canton.

Les assassinats se succèdent en Touraine avec une rapidité effrayante. Il nous paraît évident que la longanimité de M. Grévy envers les assassins explique suffisamment cette recrudescence de crimes. Aller en villégiature à la Nouvelle-Calédonie, c'est moins désagréable que d'avoir la tête tranchée par le couleau de la guillotine.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

Théâtre de Saumur.

Lundi prochain, Mile Seveste paraîtra de nouveau sur notre scène dans les Diamants de la Couronne.

Mile Seveste s'est fait entendre dernièrement à Nantes dans un concert, et voici les lignes que Nantes-Lyrique a consacrées à l'excellente cantatrice:

« J'ai gardé pour la sin M" Seveste, une ancienne connaissance du public nantais, en dépit de la règle de politesse qui veut qu'on cède le pas aux femmes, parce que son suc. cès a pris des proportions si homériques, qu'elle est restée le souvenir dominant et triomphal du Concert. Chacun parlait d'elle en sortant; on en parlera encore demain, ce qui est un beau laps de temps pour une impression fugitive comme la musique. Il s'était passé plusieurs années depuis que Mile Seveste avait tenu avec succès un emploi sur notre scène. Elles ont été clémentes à la chanteuse. Sa voix a gardé sa fraîcheur, une force de pénétration inouie, et l'expérience est venue ajouter à ce don naturel un talent de vocalisation irréprochable. Les trilles sont martelées avec la facilité d'un rossignol, les traits les plus audacieux partent comme une brillante fusée des lèvres de la chanteuse, et si les notes avaient une forme et une couleur, on croirait voir une pluie de perles qu'elle lance et rattrape avec l'adresse et la sûreté d'une équilibriste. Mile Seveste, récemment engagée au théâtre d'Angers, passionne chaque soir son public. Je n'en suis nullement étonné. »

Nous extrayons les lignes suivantes d'une excellente chronique musicale parue le mois dernier dans l'Etoile:

« M. Ferrières, le nouveau ténor, ne nous fera point oublier M. Pellin, quoique sous le rapport de la voix il soit certainement mieux partagé que son prédécesseur. Après avoir débuté, malade et dans de mauvaises conditions, le voici qui retrouve de jour en jour ses moyens, et nous l'avons vu jouer dernièrement Mignon et Lucie d'une façon trèssatisfaisante. Quand M. Ferrières, qui est possèdera une plus grande experience de la scène, lorsqu'il voudra bien ne jamais forcer ses effets, il fera, nous n'en doutons pas, un excellent ténor léger. Le timbre de

respire ne serait-il pas salubre, chargé comme il l'est de l'aromate qu'il tire des fleurs et des senteurs marines que la Méditerranée lui apporte? Aussi les conditions climatériques de la Provence sont-elles excellentes.

Il y a pourtant une exception que nous devons signaler pour rester dans la vérité stricte, c'est la petite ville de Fréjus.

Pauvre Fréjus! encore une célébrité déchue. L'ancienne cité romaine n'a plus ses cent mille habitants. A peine si l'on voit une pauvre barque de pêcheur amarrée dans ce port où s'abritait, il y a dix-neuf siècles, la trirème qui portait César et sa fortune.

C'est ce port même qui cause l'insalubrité de Fréjus. Engravé par les atterrissements de la rivière de l'Argens, il n'est plus qu'un marécage pestilentiel. L'air méphytique qui s'en exhale engendre les fièvres paludéennes. On retrouve ces mêmes fièvres à l'autre bout de la Provence, dans la Camargue, entre les deux bras du Rhône, qui lui font une ceinture. Mais, nous le répétous, partout ailleurs, l'air qu'on respire en Provence est aussi pur qu'il est sain.

A Antibes surtout, où le docteur Cochard était né et où il était venu planter sa tente en quittant si brusquement la clinique de Dupuytren, les conditions hygiéniques sont telles que tout le monde s'y porte comme le Pent-Neuf. Ce n'est que dans

certaines campagnes, chez le paysan, que la mauvaise nourriture, un travail excessif et des imprudences de toute sorte occasionnent quelques péripneumonies.

Comme le lui avait prédit Dupuytren, le cabinet du docteur Cochard courait donc grand risque de devenir une sinécure à Antibes, et il aurait bien plus soigné de resiers dans ses jardins que de malades au dehors, si le rayon de son action ne se fût pas étendu. Mais le nom de Cochard devint bientôt célèbre dans ce petit coin de la France comme le plus sameux rebouteux de toute la Pro-

Ce furent les paysans qui lui valurent ce renom; car si les maladies sont rares en Provence, on s'y casse aussi bien les bras et peut-être mieux les jambes qu'ailleurs. Cochard remettait les membres en place et ne présentait pas sa note, qu'on ne lui demandait jamais.

Ses clients chantaient dans leur langue provençale la gloire du rebouteux d'Antibes; mais les plus généreux lui apportaient quelques paniers d'olives. Cependant, si modeste que sût la maison de Cochard, les revenus paternels n'y suffisaient pas. Comme Jean de La Fontaine, Jean-Baptiste Cochard mangeait le fonds avec le revenu, et le jour devait venir où le patrimoine aurait été dispersé si un hasard n'avait changé le cours des choses.

Un jour, un' riche Anglais qui se rendait en Italie eut sa chaise de poste renversée en franchissant la montagne de l'Esterelle.

Le voyageur sut jeté hors de la voiture et tomba d'une façon si malheureuse qu'il eut la poitrine en partie défoncée et une jambe écrasée par une caisse arrachée des porte-manteaux et qui vint tomber sur lui.

L'Anglais fut transporté à Cannes, où l'on appela tous les médecins des environs en attendant l'arrivée de Dupuytren, qu'un exprès était allé chercher à Paris.

Le docteur Cochard, le savori des paysans, était, à cause de cela, tenu en trop piètre estime par l'aristocratie provençale pour être appelé à cette mémorable consultation. Il en fut donc exclu.

Après avoir longuement délibéré, les médecins déclarèrent l'amputation indispensable ; mais l'état général du malade était tel que les médecins déclarèrent en même temps le patient incapable de la supporter. Ils craignaient que le malheureux Anglais ne succombât au cours de l'opération. Aucun d'eux ne voulut la pratiquer. On résolut forcement d'attendre l'arrivée de Dupuytren avant de rien décider.

Mais Dupuytren ne vint pas. La personne chargée d'aller le chercher à Paris revint à franc étrier avec cette réponse du célèbre praticien :

« Je ne puis pas m'absenter, mais vous avez à Antibes un médecin dans lequel vous pouvez avoir conflance comme en moi-même, c'est le docteur Cochard. Appelez-le. »

L'état du patient avait naturellement empiré. Quand Cochard le vit, il déclara en effet qu'il était incapable de supporter l'opération; il assura, en même temps, que la seule chose raisonnable à faire, c'était de tenter une très-longue cure, en essayant de sauver à la fois et le blessé et le membre si herriblement fracturé.

Les confrères de Jean-Baptiste Cochard lui rirent au nez. Celui-ci les laissa faire et n'en posa pas moins le premier appareil sur la blessure. Le lendemain, le malade n'était pas mort; quinze jours après il allait mieux, et trois mois ne s'étaient pas écoulés qu'il se promenait à l'aide de béquilles dans la villa Brougham, regardant avec une orgueilleuse satisfaction cette jambe que l'on n'avait pas amputée pour ne pas tuor le malade.

On juge si cette opération fit du bruit dans le Landerneau; mais ce qui en fit au moins autant, ce fut la suite.

(A suivre.)

EDOUARD DIDIER.

Un jeune décavé cause de son oncle - un oncle - Quelle gaieté que la sienne ! lui dit-on. C'est

un heureux mortel! - Mertel !... heureusement ! s'écrie le neveu.

la voix est agréable, il monte facilement et chante avec chaleur et sentiment. C'est une honne fortune pour lui de terminer cette saison avec une arliste telle que Mile Seveste.

» Depuis Ma. Cifolelli nous n'avions point eu à Angers de chanteuse aussi parfaite. L'organe, sans être puissant, est très-suffisant pour notre salle, et sous le rapport de l'école, du style et de la déclamation, Mile Sevesle ne laisse pas grand chose à désirer. C'est une cantatrice de premier ordre, distinguée, comédienne jusqu'au bout des ongles, intelligente et sachant à fond ses rôles. Tout Angers voudra certainement aller l'applaudir, et nul ne regrettera l'emploi de sa soirée. Nous l'avons vue ces jours-ci également bonne dans Mignen, dans les Noces de Jeannette, dans les Dragons de Villars, Lucie, la Fille du Régiment, la Dame Blanche et Galathée qu'elle joue et chante avec un art exquis. Il me paraît impossible d'interpréter avec plus de finesse et de nuance le rôle de Galathée, si difficile à bien chanter..... »

Dans les Diamants de la Couronne, Mile Seveste n'a pas été moins brillante. La gracieuse prima donna a été félicitée surtout pour la perfection avec laquelle elle a chanté les célèbres variations du second acle: « Ahl je veux briser ma chaine l » Ce même ouvrage a été pour les chœurs l'occasion d'un succès véritable. C'est avec la plus vive satisfaction que le public a accueilli l'exécution du chœur des brigands, déguisés en moines, morceau qui termine si heureusement le premier acte.

Ajoutons que, ces jours derniers, l'Etoile du Nord a été pour Mie Seveste un nouveau triomphe.

État civil de la ville de Saumur

Du 1er au 31 janvier 1883.

NAISSANCES.

Le 4. - Edouard-Joseph Beausse, rue de Fenet.

Le 5. - Arthur-Honoré Lucius, rue de la Visitation; — Gustave-Auguste Guyomard, rue Saint-Nicolas.

Le 7. - Léon-Auguste-Balthazar-Victor Desmier, rue de Rouen.

Le 8. - Marguerite Tual, rue de Fenet.

Le 9. - Daniel Joly, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 10. — Charlotte-Berthe Rapaud, place de la Bilange; - Roger-Auguste Décard, rue d'Orléans.

Le 11. - Germaine Drugeon, à l'Hos-

Le 12. - Germaine Bourasseau, rue d'Orléans; — Georges Morton, à l'Hospice;

- Germaine-Marguerite Goizet.

Le 13. - Marianne Moutin, route de Le 14. - Raymond-Jean Maison, rue

Saint-Nicolas; - Auguste-Jean-Marie Bourasseau, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Le 15. - Marie-Lucie Gaillard, rue de

Le 16. - Ernest-Théophile-Etienne François, rue de l'Ancienne-Gare.

Le 17. - Louise-Eugénie Duhamel, rue j des Moulins; - Jeanne-Charlotte Henry, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 21. - Eugène-Camille Hameau, rue Dacier; - Marguerite Beaumont, rue du Pressoir-Saint-Antoine; - Georges-Maurice Boutin, quai de Limoges.

Le 22. - Ferdinand-Henri Boret, rue du Bellay; - James-Jean Martini, rue de Bor-

Le 23. - Auguste Chabanis, rue Saint-Nicolas; - Georges-Auguste Charruau, rue de Fenet.

Le 25. - Athalie Cholet, rue Saint-Michel; - Prosper-Alphonse-Henri Schmit,

Le 26. - Désiré-Julien Bontemps, à l'Hos-

Le 28. - Maurice-Eugène Bellemère, rue de l'Ancienne-Gare; - Alphonse Perche, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 29. - Jules-Auguste Lecompte, ancienne route de Tours; - Etienne Huet, rue de la Visitation; - Marie Gourlavouën, rue des Boires; - Augustine Treuiller, rue de

Le 31.—Eugène-Alphonse-Marie Pincon, rue Nationale.

MARIAGES.

Le 8. - Louis-Maurice Alzon, tonnelier, de Montsoreau, a épousé Marie Aury, domestique, de Saumur.

Le 16. - Pierre-Léon Millet, cavalier de manège, a épousé Marie-Adélaide Moriceau, femme de chambre, tous deux de

Le 20. - Henri Raimbault, cocher, a épousé Louise Aubry, cuisinière, tous deux de Saumur; - Claude Perrot dit Janton, voiturier (veul), a épousé Marie Boucher, journalière, tous deux de Saumur.

Le 23. - Georges-Louis Girard, relieur, a épousé Lucie Moreau, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 26. - Joseph Goubet, domestique (veuf), a épousé Marie Mercier, domestique, ious deux de Saumur.

Le 27. - Jean-Vincent-Emile Foussard, marchand revendeur (veuf), de Saumur, a épousé Marie-Victorine Cayla, sans profession, de Souzay.

Le 29. - Mathurin Derriant, cavalier de manège, a épousé Pauline-Augustine Réal, domestique, tous deux de Saumur.

Le 3. - Anne-Louise Harrault, couturière, 42 ans, épouse Charles Rançon, rue Dacier.

Le 5. - Marguerite Beaufils, domestique, 46 ans, à l'Hospice.

Le 7. - Pierre Goujon, journalier, 74 ans, à l'Hospice.

Le 8. - Gabriel Chantebeau, propriétaire, 79 ans, au Petit-Poy; - Guillaume-Charles Pichereau, employé de commerce, 55 ans, rue de l'Ile-Neuve.

Le 9. - Laure-Emilie Delhumeau, 4 mois, rue de Fenet.

Le 10. - François Aubin, propriétaire, 90 ans, au Petit-Puy; - Auguste Beaumont, pâtissier, 48 ans, à l'Hospice.

de la Visitation; - Baptiste-Louis Loyeau, 2 mois, rue de Nantilly; - Urbain Sionneau, sans profession, 83 ans, veuve Morancé, à l'Hospice.

Le 12. - Eugène Franc, chapeletier, 28 ans, rue de Fenet; - Anne Parent, couturière, 68 ans, épouse Pierre Couléard, à

Le 43. - Alphonse-Xavier-Louis Léger, 1 an, rue de l'Ancienne-Messagerie.

Le 14. - Albertine Davoine, couturière, 52 ans, veuve Jean Boutreux, rue Saint-Nicolas; - Germaine Dubois, 3 mois, rue du Roi-René; - Antoinette Damien, 20 mois, rue Saint-Jean.

Le 45. - Symphorien Boron, chapeletier, 84 ans, rue Notre-Dame; Eugénie Provot, 20 mois, rue du Portail-Louis; - Clémentine Langlois, sans profession, 68 ans, veuve Julien Dessepme, quai de Limoges; -Augustine Moizé, sans profession, 62 ans, épouse François Chesneau, carrefour Dacier; - Paul Moutin, 22 mois, à l'Hos-

Le 16 .- Alfred Arnauld, platrier, 44 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville; - Ludovic David, 20 ans, sans profession, à l'Hospice.

Le 18. — Marie Hudoux, 1 mois, rue de Fenet; - Léon Lacour, peintre en bâtisse, 47 ans, à l'Hospice.

Le 20. - Louise Botrel, sans profession, 66 ans, rue des Païens.

Le 24. - Germaine Drugeon, 15 jours, rue de Fenet.

Le 22. - Charles Gauron, propriétaire, 77 ans, port Cigongne; — Marie-Joséphine Ferrand, 2 ans, rue Gratigné; — Marguerite Allaire, 3 mois, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 23. — Gustave Guyomerd, 15 jours, rue Saint-Nicolas; — Jules Roger, 5 ans, rue de l'Abattoir; — Etienne Guiomard, retraité, 52 ans, rue Saint-Nicolas.

Le 24. - Pierre Fournier, propriélaire, 78 ans, Grand'Rue; - Louis Bauron, marchand forain, 66 ans, à l'Hospice.

Le 25. - Alexandre Vincent, 26 mois, place Saint-Pierre; - Daniel Joly, 15 jours, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 26. — Jean-Georges Cottini, employé de commerce, 25 ans, place Saint-Michel; - Jules Lucas, journalier, 35 ans, à l'Hospice.

Le 28. - Françoise Pommier, sans profession, 75 ans, veuve Pierre Magneron, rue de la Monnaie; — Pierre Guérin, cultiva-teur, 80 ans, à l'Hospice.

Le 30. - Angèle Clairambault, 14 mois, Montée-du-Fort; - Augustine Jouanneau, journalière, 40 ans, épouse Louis Panchèvre, à l'Hospice.

Le 34. - Alphonse Desnoyer, domestique, 50 ans, à l'Hospice; - Charles-Louis Salmon, 2 ans, rue Cour-Saint-Jean.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLEGRAPHES.

Un Concours pour le surnumérariat aura lieu le jeudi 8 mars 1883 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 47 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les Le 11. - Antoine Guillaume, 6 ans, rue | instituteurs, les militaires et tous les fonc-

tionnaires publics comptant trois années de services rendus à l'État et agés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sons retard leur demande au Directeur des postes et télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 20 fá-

Nota. - Les postulants pourvus d'un diplome de bachelier ès-lettres ou ès-sciences seront dispensés de subir les épreuves du Concours, s'ils remplissent d'ailleurs les conditions imposées aux autres candidats.

Théatre de Saumur.

LES ARTISTES RÉUNIS M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

LUNDI 12 février 1883,

Représentation de MIlle Seveste, de l'Opéra-Comique.

DIAMANTS LES

DE LA COURONNE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique d'AUBER.

Distribution: Don Henrique de Sandoval... MM. Ferrière. F. Constance. Don Sebastien d'Aveyro..... Ch. Isaac. Rebolledo Campo-Mayor..... Labranche. Godivier. Barbarigo, -un huissier.... Mignoz Charpanay. 1er valet Asmire. 2º valet..... Romeu. Catarina Mm Seveste. Danglade. Faux-monuayeurs, seigneurs, dames, gardes,

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 heures.

Hous conseillons a tout acheteur ou porteur d'actions et d'obligations de s'abonner à ce journal financier sérieux et impartial, format des journaux politiques. Cours de la Bourse et tous les tirages, Euv. 50 c. en Timbres



AVIS IMPORTANT LA SANTÉ

50 médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus efficaces contre les rhumes, grippes, bronchites, irritations de poitrine et de gorge; sans sels d'opium, tels que morphine ou codéine, on les donnera sans crainte aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

HISTOIRE D'UN FOULARD ET D'UN CACHE-NEZ

III

... Georgette ne reparut plus ni aux fêtes qui se succédèrent à l'hôtel du banquier, ni à celles, nombreuses et brillantes, où Léopold avait espéré la rencontrer avec Marguerito et sa mère.

Peut-être regrettait-il peu pour la jeune fille qu'elle ne se laissât pas aller à l'attrait de ce monde bruyant, où elle devait perdre parfois le calme nécessaire à la vie modeste qu'elle avait dû accepter ; mais il éprouvait un vif désappointement de ne plus trouver l'occasion si désirée de connaître davantage la seule femme qui, jusqu'à ce jour, avait pu toucher son cœur et occuper sa pensée.

Ce monde, où il ne la rencontrait plus, n'était pour lui qu'un désert où manquait l'oasis qui pouvait seul apaiser sa soif de bonbeur. Ses pas y étaient errants, comme s'il marchait au hasard, sans but et sans espérances.

Pourquoi donc ne chercherait-il pas à la revoir? Mais cette idee, si simple en apparence, lui parut hérissée de difficultés de toutes sortes, aussitôt

qu'il songea sérieusement à la mettre à exécution. Il ne connaissait pas la demeure des dames Ar-

mingaud; mais, l'eût-il connue, sous quel prétexte pouvait-il se permettre de se présenter devant elles?

Il avait beau se souvenir de sa conversation avec la jeune fille, dont les moindres détails en étaient restés dans sa mémoire, comme si une partie de sa vie passée y eût été attachée, mais il ne trouvait là aucun prétexte à pouvoir se rapprocher d'elle.

Georgette, pauvre et malheureuse, avait été obligée, au milieu de ce monde où les positions et les travaux les plus modestes sont disputés aux semmes, d'accepter un labeur manuel, qui les faisait vivre, elle et sa mère.

Ne pourrait-il engager Mm. Armistroff à employer les talents de la jeune fille, et à demander, pour cela, son adresse à Mme Herbelin elle-même?

Cette pensée, une fois née dans l'esprit du jeune homme, rien n'était plus facile que de l'exécuter.

Deux jours après, il avait l'adresse qu'il désirait connaître ; mais Mme Armistroff, excellente femme et mère dévouée, ne pouvait être qu'une aide déplorable pour prêter son concours en semblable circonstance, et à aucun prix Léopold n'eût osé lui avouer le motif qui l'intéressait si fort à une chose qui devait lui paraître, à elle, tout à fait insignifiante.

Comme une jeune fille, il avait la pudeur de l'amour qui remplissait déjà tout son cœur.

Quand on demanda à Newton comment il était parvenu à la découverte des grandes lois de la nature, avec laquelle il a immortalisó son nom, il répondit :

- J'y songeais sans cesse.

On pourrait presque dire que, dans toute chose, qu'elle s'attache aux grands intérêts généraux ou à ce qui semble devoir s'appeler les mesquineries de la vie, c'est cette persistance de la pensée qui peut s'appeler le génie.

Et Léopold ne pouvait penser à autre chose qu'à trouver le moyen de se présenter sans inconvenance chez la mère de Georgette.

Tout à coup il courut vers sa commode, en ouvrit un tiroir et en sortit un objet soigneusement enveloppé dans un papier.

Il en retira un foulard bleu, légèrement fané, qu'il étendit sur une table en l'examinant avec soin. Enfin, il trouva ce qu'il cherchait.

Le foulard avait, dans l'un des coins, une déchirure à peine visible pour un œil indifférent; mais qu'il connaissait bien, lui, comme on connaît les moindres particularités du caractère d'un ami à qui l'on a donné tout son cœur.

Il venait de découvrir le moyen de se présenter chez Mª Armingaud.

Quelques heures plus tard, le cœur palpitant d'émotion, il frappait à la porte qui le séparait de Georgette.

... Ce fut la jeune fille qui vint lui ouvrir.

En apercevant M. Armistroff, elle palit legèrement, et, s'effaçant pour le laisser entrer, elle lui montra sa mère, vers laquelle le jeune homme se dirigea sans hésitation.

- Je vous demande pardon, Madame, dit-il en s'inclinant avec respect, d'oser me présenter moimême dans votre demeure pour une chose qui ne regarde ordinairement que les femmes; mais je n'ai pas osé déranger ma mère peur une affaire qui n'aurait pour elle aucune importance, et qui en a pour moi, cependant, plus que je ne puis le dire. - Je viens m'adresser au talent si connu de Mile Armingaud pour la prier de me rendre un grand

Et, en disant ces mots, il tirait lentement de sa poche le petit foulard déchiré.

Georgette tendit la main pour le prendre.

Léopold la retint encore un instant dans la sienne.

- Avant de le livrer à votre examen, Mademoiselle, permettez-moi de vous dire que j'attache la plus grande importance à la réparation de ce foulard; il est lié à l'un des épisodes les plus intéressants de mon existence, et je ne l'aurais confié à nulle autre qu'à vous pour le remettre en état de servir.

(A suivre.)

NELLY LIEUTIER.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 FÉVRIER 1885.

Valeurs au comptant. Dernier cours. Cloture précte	Valours au comptant Dernier Cloture précte	Valours au comptant. Dernier cours. Cloture précte	Valeurs au comptant. Dernier Cloture précéte
8°/, 79° 25 79° 25 30° 30° 30° 30° 30° 30° 30° 30° 30° 30°	Est	OBLIGATIONS. Ville de Paris, oblig. 1855-1860 - 1865, 4°/ 516	Obligat. foncières t879 3 % 431 50 432

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GRATIEN, FRÉDÉRIC.

AVIS DE RÉPARTITION

Le syndic de la faillite Gratien, Frédéric, négociant en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, ayant fait renter tout l'actif recouvrable, les créanciers vérifiés et affirmés de ladite faillite sont invités à se rendre le lundi 19 février 1883, à midi, chez M. Proust, Ludovic, expert-comptable, demeurant à Saumur, rue Dacier, syndic de ladite faillite, à l'effet de recevoir le dividende leur revenant.

(103) Le greffier du tribunal, L. Bonneau.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE GODIN.

Les créanciers de la faillite du sieur Godin, pharmacien aux Rosiers, sont invités, en exécution de l'article 462 du Code de commerce, à se réunir le vendredi 16 février 1883, à 10 heures du matin, au Tribunal de commerce, dans la salle des faillites, pour être consultés tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination du syndic définitif.

Le greffier du tribunal,
(104) L. BONNEAU.

Étude de Me LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. LAUMONIER.

A VENDBE A l'amiable et par lots,

DENTITY THE TOP

DEUX MAISONS

ET LEURS DÉPENDANCES

ET DIVERS AUTRES IMMEUBLES

Consistant en: Prés, Vignes et Terres labourables,

Le tout appartenant aux époux Derouet-Salotte, et situé sur les communes d'Artannes, de Distré et du Coudray-Macouard.

S'adresser, pour traiter, à M. Dr-ROURT, à Saumur, ou à M' Le Baron, notaire. (105)

Étude de Me LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M. Laumonier.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PROPRIÉTÉ

Située au Clos - Bonnet, commune de Saumur,

Comprenant:
Maison, servitudes, jardin, vignes, caves et pressoir.

S'adresser à Me Le Banon, notaire.

Étude de Mº MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'ANIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Lorraine, n° 22,

Comprenant: caves en soubassement, au rez-de-chaussée 4 pièces à cheminée, 4 chambres au 1er étage, grenier au dessus; jardin clos de murs, joignant au nord Menier et au midi Martin.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. Ménouas, notaire.

Étude de Mº MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Propre au Commerce des Vins mous

Propre au Commerce des Vins mousseux et en pièces,

Situé à Saint-Hilaire-Saint-Florent, Comprenant vastes bâtiments, caves en roc et terrains clos donnant sur la rue, ledit terrain d'une superficie d'environ 10 ares.

Pour plus de renseignements, voir les placards.

S'adresser: soit à M. Arthur Moricet, sur les Ponts, à Saumur; soit à M. Méhouas, notaire. (80)

Etude de Me MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Lazare, Appartenant à M. SAUNIER, charpentier.

S'adresser à Me Ménouas, notaire.

Étude de M. MÉHOUAS, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour entrer en jouissance immédiatement.

BBLLE MAISON DE MAITRE

Située à Saumur, rue du Grand-Noyer, n° 4,

Appartenant à M. Albert Mayaud.

S'adresser audit notaire. (50)

Étude de Mº MÉHOUAS, notaire à Saumur.

MAISON A LOUER

Rue Saint-Jean, nº 52,

Occupée par M. Couturier-Prax,

Pour le 24 Juin 1883.

S'adresser à Me Ménouas, notaire.

Etude de Mº BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE

CHATEAU et PARC

DE MILLY

Commune de Gennes.

Cette propriété comprend :

CHATEAU avec grands salons, salle de billard, salle à manger, cuisine et offices, nombreuses chambres à coucher; chapelle; grandes servitudes; cour et jardin avec serre; un beau parc planté de chênes avec deux étangs.

Le tout entouré de murs formant un ensemble de 90 hectares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M° Boundais, notaire à Gennes, sans un permis duquel on ne pourra visiter. (64)

Étude de M. HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M. Guérin.

A VENDRE

A L'ADJUDICATION

Pour entrer en jouissance de suite, En l'étude et par le ministère

dudit M^o HILAIRE, Le dimanche 4 mars 1883, à I heure de l'après-midl,

LA BELLE PROPRIÉTÉ

MONTAGLAND

Comprenant:

1. Maison de maître, vastes servitudes, bosquets, jardins anglais et potagers, charmilles, futaies, prairies; le tout entouré de murs.

2ent. La ferme de Chante-Merle, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis, vigne; le tout en un seul tenant, d'une contenance de cinquante - un hectares soixante-dix ares vingt-cinq centiares.

Ces immeubles, situés dans la commune de Bagneux, à 2 kilomètres de Saumur, sur les bords du Thouet, sont dans une position délicieuse.

S'adresser, pour tous renseignements, à M° HILAIRE, notaire à Longué, dépositaire du cahier des charges. (99)

Étude de M. FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

AAFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite,

LE MOULIN DE LA PLANCHE

Situé près la ville de Bourgueil,

Monté pour le commerce avec 4 paires de meules.

S'adresser à M. FLEURIAU, notaire

à Bourgueil.

A VENDRE UN JOLI PLANT

De PEUPLIERS suisses

S'adresser à M. DELANOUE-CHE-VRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (689)

PRÉSENTRURIT.

UN JARDIN bien affruité

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

LE CHATEAU DE L'ESSART Situé commune de Blou, Comprenant: logement de maître,

servitudes, jardin, pièce d'eau, etc.
S'adresser à M. FOUCHER-GILBERT,

S'adresser à M. Foucher-Gilbert, 60, rue de Bordeaux, Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883,

MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Douve, n° 49. S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

MAISON

Rue de Bordeaux, 15.

Comprenant: salon, salle à manger, six chambres à coucher, greniers, cuisine, servitudes.

Beau jardin bien affruité.

S'adresser à Mª Boissier, qui l'occupe, ou à M. Goder, place du Marché-Noir.

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de décès

TRÈS-BON

LOUAGE DE CHEVAUX ET VOITURES

Excellente clientèle.

S'adresser à M' Gabrau, notaire à Baugé. (88)

A CÉDER un fonds de Boulangerie, bien achalandé.

S'adresser à M. Guitton, Joseph, au Vaudelnay-Rillé. (74)

SAUMUR, 7, place de la Bilange

GRANDS ARRIVAGES

d'objets d'art

Rares et Curleux
DE LA

CHINE & DU JAPON

L. CHOULETTE

Maison d'Achats à YOKOHAMA (Japon) Concession Européenne, 197.

Exposition publique tous les jours.

CHANGEMENT DE DOMICILE

M. BAUDU, marchand tailleur, fait savoir que, pour donner plus d'extension à ses affaires, il s'est adjoint un associé, et va transférer, à la Saint-Jean prochaine, son magasin et ses ateliers,

Rue d'Orléans, 12.

ON DEMANDE UN MÉNAGE, le mari comme jardinier et la femme comme femme de chambre ou cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE de suite une bonne femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

Le CHOCOLAT GUERIN-ROUTRON est recommandé par les sommités médicales aux personnes faibles et aux convalescents; sa qualité supérieure, composée de cacao et sucre premier choix, en fait un aliment très-sain et en rend la digestion facile

Se vend 2 fr. à 2 fr. 50 et 3 fr. le 1/2 kilogramme.

Thes noirs extra melange superieur, 1 fr. 50, 2 fr. 50 et 4 fr. 25 la boîte.

A Saumur, chez MM. TROUVÉ, confiseur, Garreau-Ratouis, Mollay fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LE MAIRB.

IL FAUT LIRE

DANS LE

JOURNAL DU DIMANCHE RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Qui paraît toutes les Semaines
LE COMBAT DE LA VIE

Par Henri RIVIÈRE. SUIVI DR

LES AVENTURES de SATURNIN FICHET
PAR FRÉDÉRIC SOULIÉ.

10° LE NUMÉRO DE 16 PAGES 1N-4° ABONNEMENTS:

PARIS: 1 an, 6 fr.; 6 mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS: 1 an, 8 fr.; 6 mois, 4 fr. Pour tous les pays faisant partie de l'union postale, 8 fr. 50.

NOTA. — La collection se compose actuellement de 48 volumes contenant les ouvrages des meilleurs écrivains contemporains.

BUREAUX, place Saint-André-des-Arts, 11, à PARIS.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Et d'Agriculture progressive réunis

28° ANNER
Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de hourses etc.

bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration: 18, rue Dauphine, à Paris.

L'HYGIÈNE PRATIQUE

Journal hebdomadaire, rédigé par les sommités scientifiques dans le but de vulgariser l'hygiène et rendre ainsi son application facile dans la maison, la famille, l'école, l'atelier, les champs, l'armée, etc.

L'Hygiène pratique est le journal le plus intéressant, le plus instructif et le meilleur marché de toute la Presse scientifique de France.

Adresser mandat on timbres-poste à M. Marc de Ressiény, administrateur délégué de l'Hygiène pratique,

JOURNAL D'AFFICHES

14, rue de la Tour-d'Auvergne, Paris.

5. ANNÉE DE L'OUEST 5. ANNÉE PARAISSANT LE DIMANCHE

Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.

Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.

ADMINISTRATION: Rues Bodinier et

Saumur, imprimerie P. GODET.

de la Roë, Angers.